République Française – Département de Moselle – Commune de Saulny

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUIN 2020 à 18H30
Salle polyvalente

Présidente de séance : Mme SPORMEYEUR Nathalie, maire

Membres présents : VERONESE Frédéric, SUTTER Dominique, LECLERE Daniel, FURLAN Rose, IGLESIA Evelyne, LAUBERTEAUX Thierry, RHIM Jean-Paul, SONDAG Valérie, TARAL Jean-Claude, VIGNERON Francine, VIGNET Guy, GOUILLAUD Serge, LASSALAS Hervé, TANCHOT Frédérique

Membres absents : /

Présence : 15 / 15, le quorum est atteint

Secrétaire de séance : SUTTER Dominique, a été élue secrétaire de séance

Lors de cette séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes

1 Constitution des commissions communales permanentes et élections de leurs membres.

Le maire donne lecture des dispositions de l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la formation des commissions communales permanentes. Les commissions sont présidées par le Maire, Nathalie SPORMEYEUR. Elle propose d'en créer six, avec les vice-présidents suivants :

- Commission des finances – Frédéric Véronèse, vice-président
- Commission de l'urbanisme et des travaux – Frédéric Véronèse, vice-président
- Commissions des animations (fêtes, cérémonies, associations, accueil nouveaux habitants) – Daniel Leclere, vice-président
- Commission des affaires sociales, personnes âgées et services - Rose Furlan, vice-présidente
- Commission développement durable, cadre de vie, patrimoine, agriculture et forêts – Dominique Sutter, vice-présidente.
- Commission à la jeunesse, aux affaires scolaires et au périscolaire – Daniel Leclere

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Le Maire rappelle que l'élection des membres de ces commissions doit avoir lieu conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Locales. Il est procédé aux différents scrutins.

- **Commission des Finances** : Frédéric Véronèse, Guy Vignet, Francine Vigneron, Dominique Sutter, Rose Furlan, Hervé Lassalas
  Votants : 15 Exprimés : 15 Voix pour la liste : 15

- **Commission de l'Urbanisme et des travaux** :
  Frédéric Véronèse, Guy Vignet, Jean-Paul Rhim, Jean-Claude Taral, Dominique Sutter, Valérie Sondag, Daniel Leclere, Serge Gouillaud
  Votants : 15 Exprimés : 15 Voix pour la liste : 15

- **Commission des animations** :
  Daniel Leclere, Frédéric Véronèse, Jean-Paul Rhim, Guy Vignet, Evelyne Iglesia, Valérie Sondag, Frédérique Tanchot
  Votants : 15 Exprimés : 15 Voix pour la liste : 15

- **Commission des affaires sociales, personnes âgées, services** :
  Rose Furlan, Evelyne Iglésia, Valérie Sondag, Jean-Paul Rhim, Thierry Lauberteaux, Frédérique Tanchot
  Votants : 15 Exprimés : 15 Voix pour la liste : 15

- **Commission développement durable, cadre de vie, patrimoine, agriculture et forêts** :
  Dominique Sutter, Thierry Lauberteaux, Valérie Sondag, Jean-Claude Taral, Evelyne Iglésia, Frédéric Véronèse, Serge Gouillaud
  Votants : 15 Exprimés : 15 Voix pour la liste : 15

- **Commission à la jeunesse, aux affaires scolaires et au périscolaire** :
  Daniel Leclere, Francine Vigneron, Jean-Claude Taral, Thierry Lauberteaux, Rose Furlan, Frédérique Tanchot
  Votants : 15 Exprimés : 15 Voix pour la liste : 15

2 Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission d'appels d'offres. Cette commission, présidée par le Maire, Nathalie Spormeyeur, est composée de :

- 3 Titulaires : Frédéric Véronèse, Guy Vignet, Serge Gouillaud
- 3 Suppléants : Valérie Sondag, Jean-Paul Rhim, Dominique Sutter

Pour = 15 Contre = 0 Abstention = 0

3 Election des membres de la commission d'attribution des logements communaux.

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la commission d'attribution des logements communaux. Cette commission, présidée par le Maire, Nathalie Spormeyeur, est composée de : Rose Furlan, Jean-Paul Rhim, Evelyne Iglésia

Pour = 15 Contre = 0 Abstention = 0

4 Election des membres du Conseil Municipal au C.C.A.S.

Le conseil municipal procède à l'élection des représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Le Maire, Nathalie Spormeyeur, est président de ce conseil, constitué également de 5 conseillers municipaux et 5 membres extérieurs nommés par le Maire après consultations d'organismes sociaux.
Les 5 conseillers élus sont : Rose Furlan, Evelyne Iglésia, Valérie Sondag, Jean-Paul Rhim, Frédérique Tanchot

Pour = 15 Contre = 0 Abstention = 0

5 Désignation d'un conseiller délégué à la défense.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, son conseiller délégué à la défense : Thierry LAUBERTEAUX

6 Désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges de la Métropole.

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, son représentant de la commune au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges de la Métropole : Frédéric Véronèse

7 Proposition d'une liste nominative en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

8 Indemnités de fonction des Adjoints.

Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

9 Droit à la formation des élus.

Le conseil municipal a obligation de délibérer sur l'exercice du droit à la formation des élus et de fixer les crédits ouverts à ce titre. Il est décidé de fixer ce montant à 10 % du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la commune, décision validée à l'unanimité.

10 Délégation d'attribution au Maire par le Conseil Municipal (art. L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde au maire :

- La délégation de pouvoir pour tous les actes relatifs aux marchés publics qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- La délégation d'ester en justice au nom de la commune : mise en place dans un souci d'efficacité liée à une grande réactivité nécessaire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune des actions intentées contre elle en matière civile, pénale et administrative.

11 Vote des taux d'imposition aux taxes foncières bâti et non bâti.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les 2 taux d'imposition communaux actuels.

- Taxe foncière sur le bâti = 9,48 %
- Taxe foncière sur le non-bâti = 47,17 %

Il faut préciser cependant que la base d'imposition augmente de 2,65 % (décision de l'état).

A titre comparatif, la moyenne du taux d'imposition du bâti au niveau national est de 21,59 % et du département de la Moselle de 16,41 %

12 Création d'un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Il a été décidé à l'unanimité de renouveler le contrat en CDD d'un adjoint technique principal, pour faire face à un accroissement d'activité. Le conseil municipal prend acte du CDD qui a été signé pour 12 mois, à compter du 12 mai 2020.

13 Augmentation du temps de travail d'une ATSEM contractuelle.

Pour mettre en place le protocole sanitaire lié au COVID-19, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'une ATSEM de 61% à 90 %. De plus, les effectifs prévus à la rentrée 2020 seront supérieurs à 50 élèves en maternelle.
Le conseil municipal valide à l'unanimité.

14 Maintien du RIFSEEP (régime indemnitaire) en cas d'absence des agents publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le gouvernement a décidé de maintenir le RIFSEP (régime indemnitaire) pour le personnel communal en cas de maladie pendant la loi sanitaire. Le conseil municipal valide cette décision à l'unanimité, pour application au niveau de la commune.

15 Subvention départementale pour la mise à niveau ou le développement d'une collection de base à la bibliothèque.

Le conseil municipal sollicite une subvention départementale de 1200 € pour le développement d'une collection de base de la bibliothèque, en s'engageant sur l'acquisition d'ouvrages.

16 Complément à la délibération du 05 décembre 2019 portant cession de deux petits terrains communaux.

Il est nécessaire de sortir deux terrains communaux, situés rue du Pré Pierron, du domaine public pour les intégrer au domaine privé communal, afin que leur vente décidée le 5 décembre 2019 puisse aboutir.

17 Divers.

La réouverture des écoles nécessite de disposer de personnel suffisant pour assurer le protocole sanitaire. Aussi, suite à l'absence d'un agent d'entretien, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à procéder à des remplacements en cas d'absence d'agents titulaires ou contractuels

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19H15.

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : http://saulny.fr